



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 13 octobre 2022

Préavis municipal 17/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- de refuser l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, tel que présenté.

Chésereux, le 17 octobre 2022
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 17 octobre 2022 au 31 octobre 2022

Conformément aux articles 160 et ss. LEP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage.